

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

État B'

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

| Programmes | Minoration des autorisations d'engagement annulées | Minoration des crédits de paiement annulés |
|---|---|---|
| Liens entre la nation et son armée | 25 000 | 25 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 12 000 | 12 000 |
| TOTAUX | 37 000 | 37 000 |
| SOLDE | - 37 000 | - 37 000 |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de minorer les annulations de crédits de 25.000 euros sur le programme « Liens entre la nation et son armée » (action 02 « Politique de mémoire ») et de 12.000 euros sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (action 03 « Solidarité ») au titre de réimputations de crédits.